



**PORT AUTONOME
DE COTONOU**

D'APPEL I SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES (AA0)

Table 2

ACCORD CADRE POUR LA RESTAURATION AU PROFIT DU PORT AUTONOME DE COTONOU

Référence SIGMAP : F_SG_85045

Avis n° : 005./2023/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du 05/02/2024



1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics du Port Autonome de Cotonou publié sur le tableau d'affichage du PAC et sur son site web le 29 décembre 2023.
2. Le Port Autonome de Cotonou a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre de l'accord cadre pour la restauration au profit du Port Autonome de Cotonou. La présente procédure aboutira à la signature d'un accord-cadre mono-attributaire qui sera mis en œuvre par émission de bons de commande successifs sur l'ensemble de sa période de couverture, conformément à l'article 41 de la loi n° 2020 - 26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin.
3. Le Port Autonome de Cotonou sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir la restauration du personnel du PAC et autres partenaires lors des colloques, ateliers et séminaires de formations. En fonction des besoins, le prestataire met à la disposition du personnel le petit déjeuners, cocktails, pause-café, déjeuners, collations et/ou diners. Les fournitures objet du présent marché sont constitués en un (01) lot. Aucune variante ne sera autorisée.
4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles, remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Directeur des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou ; Email : fadahevigbe@pac.bj et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au Secrétariat permanent des marchés publics à l'adresse ci-après : **Bureau 111 au Rez-de-Chaussée de la Direction des Marchés Publics (DMP) du Port Autonome de Cotonou, Route de la Marina, Tel :**



**PORT AUTONOME
DE COTONOU**

21 31 28 90 Cotonou (République du Bénin) de 8 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17h 30 minutes et/ou sur le site web : www.portcotonou.com.

6. Le délai d'exécution de l'accord-cadre est de trois (03) ans.

7. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises

• **Exigences techniques et expériences :**

- Être une entité régulièrement constituée et exerçant dans le domaine de la restauration justifié par le registre de commerce et de crédit mobilier ou les statuts ;
- Avoir exécuté en tant que fournisseur principal/sous-traitant au moins un (01) marché de restauration ou de service traiteur de montant au moins égal à deux millions (2 000 000) francs CFA au cours des trois (03) dernières années (2021-2023) et de l'année en cours, justifié par une attestation de bonne fin d'exécution ou une attestation de service fait ou procès-verbal de réception définitive. L'une ou l'autre des preuves doit être appuyée du contrat (pages de garde, de signature et les pages portant les montants) ;
- Disposer du matériel nécessaire pour l'exécution de la prestation ;
- Disposer du Personnel nécessaire pour l'exécution de la prestation.

• **Exigences financières :**

- Disposer d'avoir liquide ou d'une ligne de crédit de cinq millions cinq cent mille (5 500 000) F CFA justifié par une attestation d'une banque ou une institution agréée au Bénin ;

Ou

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel des trois (03) dernières années (2020,2021 et 2022) au moins égal à quinze millions (15 000 000) FCFA et justifié par les états financiers présentés par un comptable employé de l'entreprise et attestés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés et portant la mention DGI, la page de certification du membre de l'OECCA du Bénin et celle portant la mention de la DGI doivent être en original ou en copie légalisée ;



PORT AUTONOME DE COTONOU

et b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

- **Exigences techniques et expériences :**

- Être une entité régulièrement constituée et exerçant dans le domaine de la restauration justifié par le registre de commerce ou les statuts ;
- Fournir une attestation d'assurance des risques professionnels couvrant un risque contractuel montant de dix millions (10 000 000) FCFA valide sur toute la période d'exécution de l'accord-cadre ;
- Disposer du matériel nécessaire pour l'exécution de la prestation ;
- Disposer du Personnel nécessaire pour l'exécution de la prestation.



- **Exigences financières :**

- Disposer d'avoir liquide ou d'une ligne de crédit de cinq millions cinq cent mille (5 500 000) F CFA justifié par une attestation d'une banque ou une institution agréée au Bénin ;
- Et
- Fournir le bilan d'ouverture pour les entreprises naissantes et les états financiers de leurs années d'existence pour les entreprises de moins de trois (03) ans d'âge.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à compter du 05 Avril 2024. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics : **Bureau 111 au Rez-de-Chaussée de la Direction des Marchés Publics (DMP) du Port Autonome de Cotonou, Route de la Marina, Tel 21 31 28 90 Cotonou (République du Bénin) aux heures suivantes : 08h -12h30 min et 14h - 17h30 min (GMT+1)**. Le dossier de demande de renseignements et de prix sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste. Ce dossier peut être téléchargé sur le site web (non requis) ou obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.



PORT AUTONOME DE COTONOU

en langue française. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques, à savoir, un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **Bureau 111 au Rez-de-Chaussée de la Direction des Marchés Publics (DMP) du Port Autonome de Cotonou, Route de la Marina** au plus tard le 29 Février 2024 **10 heures précise (GMT+1)**. Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après : **Salle de dépouillement de la DMP du PAC**, le 29 Février 2024 à **10 heures 30 minutes, (GMT+1)**.

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant d'un million (1 000 000) francs CFA. En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

Fait à Cotonou, le 05 Février 2024

Le Directeur des Marchés Publics,


Félix Dieudonné ADAHE VIGBE

